

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de parc paysager et forestier

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de FAMECK

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Michel LIEBGOTT

RCS / SIRET

2 1 5 7 0 2 0 6 9 0 0 0 1 8

Forme juridique

Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Il est prévu l'aménagement de 99 places de stationnements en périphérie du parc.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur une surface de 1,778 ha, la municipalité de Fameck a pour ambition de créer un poumon vert et une aire intergénérationnelle de détente dans le coeur urbain de la ville.

Cet espace correspond à une friche arborescente et arbustive avec essentiellement des sapins, des chênes, des acacias.

En l'absence de bâtiment, il n'est pas prévu de démolition. Un défrichage partiel sera nécessaire toutefois pour aménager les parkings, créer les chemins de desserte vers les aires de détente et sportives. Le défrichage sera opéré sur une surface de 4600 m<sup>2</sup> environ et dont une partie sera nécessairement replanté pour reconstituer l'aspect verdoyant et arboré.

Enfin, ce projet s'accompagne d'une réouverture d'un ruisseau actuellement busé dans un réseau d'assainissement. Cette réouverture et reméandrage permettront de redonner vigueur à ce ruisseau et un cachet plus naturel à ce secteur.

## 4.2 Objectifs du projet

La ville de Fameck souhaite ainsi valoriser le cadre de vie des habitants par la création d'un lieu de rencontre « vert » au coeur de la commune permettant différentes activités, pour tous les types de public (familles, sportifs, jeunes, seniors...). Le projet de territoire 2014-2020 de la Communauté d'Agglomération précisait à cet effet l'importance de "faire des paysages communautaires des facteurs d'identification et de bien-être territorial". Ce projet s'inscrit donc dans l'intérêt de l'intercommunalité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Outre les fouilles archéologiques, les travaux démarreront par une phase de défrichage sur une surface d'environ 4600 m<sup>2</sup>, pour laisser place aux engins de chantiers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc sera accessible depuis les rues d'accès voisines, et sera uniquement piétonnier. Aucun logement ne sera construit, aucune voirie lourde ne sera construite.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure loi sur l'eau du fait de la restauration/ renaturation du ruisseau actuellement busé, au titre de la rubrique n° 3.1.2.0 en régime déclaratif (longueur < 100 m).

Un bureau d'étude spécialisé en hydraulique déterminera l'enveloppe du fuseau d'écoulement du nouveau cours d'eau ainsi que ces caractéristiques morphométriques.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle :	1,778 ha
nombre de places de stationnement:	99

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°368 section n°10  
Ville de FAMECK  
rue de ranguévaux

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 05' 30 " E Lat. 49° 18' 24 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans une ZNIEFF. En revanche, la ZNIEFF de type 2 "Forêt de moyeuve et coteaux" occupe l'essentiel de la partie Ouest du ban communal. Le site du projet en est distant d'environ 80 mètres.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de FAMECK est couverte par un plan de prévention du bruit de part l'autoroute A30 et la N52. Le site du projet n'est pas inclus dans la zone de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain a fait l'objet de prospection "zone humide" au moyen de sondages pédologiques à la tarière. Aucun sondage n'a permis de constater la présence d'un sol hydromorphe. Le rapport d'expertise zone humide est fourni en annexe n°7 à ce formulaire.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRi sur la ville de Fameck. Hormis de nombreuses servitudes électriques et gazières, il n'y a pas de risques technologiques : usine seveso notamment.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet est inscrit dans un périmètre de protection éloigné du puits KUNZOL. Il n'est pas inscrit dans le périmètre de protection immédiat ou rapproché.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fameck ne possède pas de Site NATURA 2000. Les sites les plus proches sont distants d'environ 20 km. Une carte de localisation des sites natura 2000 est annexée à ce formulaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera du défrichage localisé pour laisser place aux cheminement piétonniers et aux aires de jeux. Ce défrichage sera opéré cet hiver 2021/22 en dehors de la période de reproduction de l'avifaune. Des plantations arborescentes viendront reconstituer partiellement les surfaces défrichées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si le site reste boisé en grande majorité, il est entouré de zones urbaines et de voies de circulation. Il ne fait pas parti des trames vertes et bleues de Fameck. Le site du projet n'aura pas d'incidence sur des espèces floristiques et animales listées dans les FSD des sites natura 2000 environnants.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite de défricher une partie du site sur une surface de 4600 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne sera pas éclairé.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis l'infiltration des eaux pluviales, aucun rejet liquide ne sera produit. Les eaux pluviales ruisselant des chemins piétonniers seront infiltrées, celles provenant des parkings seront également infiltrées dans des massifs drainants sous chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas de production de logements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel n'est pas en gestion sylvicole, il ne sera donc pas soustrait du régime forestier.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En mesure d'évitement, il est proposé de défricher les boisements en période de non reproduction de l'avifaune (octobre à février)

En mesure de réduction, il est proposé une gestion alternative des eaux pluviales par infiltration ou "0" rejet dans les réseaux existants.

En l'absence d'incidences résiduelles, aucune mesure de compensation n'est proposée hormis celle de replanter des arbres pour reconstituer le parc paysager.

En mesure d'accompagnement, il est proposé la réouverture du cours d'eau actuellement busé dans un réseau d'assainissement. Cette réouverture associée à une ambition de renaturation et reconstitution d'un lit mineur permettra d'offrir une nouvelle niche écologique à une biodiversité inféodée aux milieux rivulaires : insectes, amphibiens, flore hydrophile...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de parc paysager n'est pas impactant en soi sur l'environnement proche. Cet espace délaissé et boisé aurait pu être amplement bâti sous forme de lotissement pavillonnaire au regard de la forte pression immobilière locale. La municipalité a choisi le contraire en redonnant à ces habitants un espace de détente arboré. La réouverture du ruisseau reste un objectif ambitieux qui remettra en valeur cet espace.

Pour ces raisons, nous estimons qu'une évaluation environnementale ne sera pas nécessaire, l'essentiel des impacts supposés des parking et cours d'eau seront appréciés dans un dossier loi sur l'eau. Rappelons enfin que le PLU de Fameck dispose déjà d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le pétitionnaire joint volontairement l'étude zone humide : annexe n°8.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FAMECK

le, 05/11/2021

Signature

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
**Jérémy BARILLARO**

